

Note de service

Destinataire : Employés, cadres, résidents, médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes, chercheurs, stagiaires et administrateurs

Expéditeur : Direction des ressources humaines

Date : 1^{er} octobre 2024

Objet : Diffusion de la politique 100 – Politique organisationnelle de télétravail

Bonjour,

Conformément à la POL-001 et sa procédure associée (PRO-001), la POL-100 *Politique organisationnelle de télétravail* a été adoptée par le Comité de direction du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) le 24 septembre 2024. Celle-ci est disponible sur l'intranet de l'établissement, sous l'onglet CIUSSS > Documents organisationnels > Politiques, procédures et règlements > Par direction > Direction des ressources humaines.

Par son adoption, ce document annule et remplace les politique, procédure ou règlement en vigueur dans les installations qui composent le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et qui traitent des mêmes sujets.

Pour toutes questions ou commentaires relatifs à la POL-100, je vous invite à communiquer avec Emilie Desgroseilliers. Par courriel : emilie.desgroseilliers.cemtl@ssss.gouv.qc.ca ou par téléphone au 514-772-8828

